

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
fr.s. 105.—  
Fascicule mensuel:  
fr.s. 10.—

# Le Droit d'auteur

94<sup>e</sup> année - N° 1  
Janvier 1981

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE		
— Tableau des Etats membres au 1 <sup>er</sup> janvier 1981 . . . . .	2	
— Composition des organes directeurs et d'autres organes . . . . .	4	
UNION DE BERNE		
— Tableau des Etats membres au 1 <sup>er</sup> janvier 1981 . . . . .	5	
— Composition des organes directeurs . . . . .	7	
— Groupe de travail sur la formulation de principes directeurs couvrant les problèmes qui se posent lors de l'application pratique des procédures d'octroi des licences de traduction ou de reproduction selon les Conventions de droit d'auteur (Genève, 17 au 21 novembre 1980) . . . . .	8	
CONVENTIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI		
— <b>Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion</b> Etat des ratifications ou adhésions au 1 <sup>er</sup> janvier 1981 . . . . .	10	
Composition du Comité intergouvernemental . . . . .	10	
— <b>Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes</b> Etat des ratifications ou adhésions au 1 <sup>er</sup> janvier 1981 . . . . .	11	
— <b>Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite</b> Etat des ratifications ou adhésions au 1 <sup>er</sup> janvier 1981 . . . . .	11	
— <b>Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur</b> Etats signataires . . . . .	12	
ÉTUDES GÉNÉRALES		
— Défis et promesses des mass media pour le droit d'auteur ( <b>Gorges Koumantos</b> ) . . . . .	12	
CONVENTIONS NON ADMINISTRÉES PAR L'OMPI		
— Convention universelle sur le droit d'auteur. Etat des ratifications ou adhésions au 1 <sup>er</sup> janvier 1981. Composition du Comité intergouvernemental . . . . .	19	
— Arrangements européens. Etat des ratifications ou adhésions au 1 <sup>er</sup> janvier 1981 . . . . .	20	
BIBLIOGRAPHIE		
Liste bibliographique . . . . .	21	
CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . .		23
LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS		
— <i>Note de l'éditeur</i>		
— PHILIPPINES. Décret présidentiel amendant le décret présidentiel n° 285, tel qu'il a été amendé par le décret présidentiel n° 400 (n° 1203, du 27 septembre 1977) . . . . .	Texte 1-01	

© OMPI 1981

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

# Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

## Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

au 1<sup>er</sup> janvier 1981

Etat			Date à partir de laquelle l'appartenance à l'OMPI a pris effet
Afrique du Sud . . . . .	P *	B**.	23 mars 1975
Algérie . . . . .	P		16 avril 1975
Allemagne, République fédérale d' . . . . .	P	B . . . . .	19 septembre 1970
Argentine . . . . .	P	B . . . . .	8 octobre 1980
Australie . . . . .	P	B . . . . .	10 août 1972
Autriche . . . . .	P	B . . . . .	11 août 1973
Bahamas . . . . .	P	B . . . . .	4 janvier 1977
Barbade . . . . .			5 octobre 1979
Belgique . . . . .	P	B . . . . .	31 janvier 1975
Bénin . . . . .	P	B . . . . .	9 mars 1975
Brésil . . . . .	P	B . . . . .	20 mars 1975
Bulgarie . . . . .	P	B . . . . .	19 mai 1970
Burundi . . . . .	P		30 mars 1977
Cameroun . . . . .	P	B . . . . .	3 novembre 1973
Canada . . . . .	P	B . . . . .	26 juin 1970
Chili . . . . .		B . . . . .	25 juin 1975
Chine . . . . .			3 juin 1980
Colombie . . . . .			4 mai 1980
Congo . . . . .	P	B . . . . .	2 décembre 1975
Côte d'Ivoire . . . . .	P	B . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1974
Cuba . . . . .	P		27 mars 1975
Danemark . . . . .	P	B . . . . .	26 avril 1970
Egypte . . . . .	P	B . . . . .	21 avril 1975
El Salvador . . . . .			18 septembre 1979
Emirats arabes unis . . . . .			24 septembre 1974
Espagne . . . . .	P	B . . . . .	26 avril 1970
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	P		25 août 1970
Fidji . . . . .		B . . . . .	11 mars 1972
Finlande . . . . .	P	B . . . . .	8 septembre 1970
France . . . . .	P	B . . . . .	18 octobre 1974
Gabon . . . . .	P	B . . . . .	6 juin 1975
Gambie . . . . .			10 décembre 1980
Ghana . . . . .	P		12 juin 1976
Grèce . . . . .	P	B . . . . .	4 mars 1976
Guinée . . . . .		B . . . . .	13 novembre 1980
Haute-Volta . . . . .	P	B . . . . .	23 août 1975
Hongrie . . . . .	P	B . . . . .	26 avril 1970
Inde . . . . .		B . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1975
Indonésie . . . . .	P		18 décembre 1979
Irak . . . . .	P		21 janvier 1976

\* « P » signifie que l'Etat a ratifié au moins les dispositions administratives de l'Acte de Stockholm (1967) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle ou a adhéré à celles-ci.

\*\* « B » signifie que l'Etat a ratifié au moins les dispositions administratives de l'Acte de Stockholm (1967) ou de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ou a adhéré à celles-ci.

Etat			Date à partir de laquelle l'appartenance à l'OMPI a pris effet
Irlande	P	B	26 avril 1970
Israël	P	B	26 avril 1970
Italie	P	B	20 avril 1977
Jamaïque			25 décembre 1978
Japon	P	B	20 avril 1975
Jordanie	P		12 juillet 1972
Kenya	P		5 octobre 1971
Libye	P	B	28 septembre 1976
Liechtenstein	P	B	21 mai 1972
Luxembourg	P	B	19 mars 1975
Malawi	P		11 juin 1970
Malte	P	B	7 décembre 1977
Maroc	P	B	27 juillet 1971
Maurice	P		21 septembre 1976
Mauritanie	P	B	17 septembre 1976
Mexique	P	B	14 juin 1975
Monaco	P	B	3 mars 1975
Mongolie			28 février 1979
Niger	P	B	18 mai 1975
Norvège	P	B	8 juin 1974
Ouganda	P		18 octobre 1973
Pakistan		B	6 janvier 1977
Pays-Bas	P	B	9 janvier 1975
Pérou			4 septembre 1980
Philippines	P	B	14 juillet 1980
Pologne	P		23 mars 1975
Portugal	P	B	27 avril 1975
Qatar			3 septembre 1976
République centrafricaine	P	B	23 août 1978
République de Corée	P		1 <sup>er</sup> mars 1979
République démocratique allemande	P	B	26 avril 1970
République populaire démocratique de Corée	P		17 août 1974
RSS de Biélorussie			26 avril 1970
RSS d'Ukraine			26 avril 1970
Roumanie	P	B	26 avril 1970
Royaume-Uni	P	B	26 avril 1970
Saint-Siège	P	B	20 avril 1975
Sénégal	P	B	26 avril 1970
Soudan			15 février 1974
Sri Lanka	P	B	20 septembre 1978
Suède	P	B	26 avril 1970
Suisse	P	B	26 avril 1970
Suriname	P	B	25 novembre 1975
Tchad	P	B	26 septembre 1970
Tchécoslovaquie	P	B	22 décembre 1970
Togo	P	B	28 avril 1975
Tunisie	P	B	28 novembre 1975
Turquie	P		12 mai 1976
Union soviétique	P		26 avril 1970
Uruguay	P	B	21 décembre 1979
Viet Nam <sup>1</sup>	P		30 avril 1975
Yémen			29 mars 1979
Yougoslavie	P	B	11 octobre 1973
Zaire	P	B	28 janvier 1975
Zambie	P		14 mai 1977

(Total: 95 Etats)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La position du Viet Nam à l'égard de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle est à l'examen.

## Composition des organes directeurs et d'autres organes de l'OMPI

Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, la composition des organes directeurs et d'autres organes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle s'établit comme suit :

*Assemblée générale* : Afrique du Sud <sup>1</sup>, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam <sup>2</sup>, Yougoslavie, Zaïre, Zambie (81).

*Conférence* : Les mêmes Etats que ci-dessus plus Barbade, Chine, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Gambie, Jamaïque, Mongolie, Pérou, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Soudan, Yémen (95).

*Comité de coordination* : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Haïti, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Yougoslavie, Zaïre (43).

*Comité du budget* : Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Cameroun, Canada, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique (14).

*Sous-Comité pour le bâtiment du siège* : Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Cameroun,

Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Suisse, Union soviétique (10).

*Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle* : Algérie, Barbade, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie (69).

*Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins* : Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Niger, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Togo, Union soviétique, Yémen (51).

*Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets* : Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Congo, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Haute-Volta, Hongrie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Monaco, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République Dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Union soviétique, Yougoslavie, Zambie, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Organisation européenne des brevets (57).

<sup>1</sup> Ne doit, selon une décision du Comité de coordination de l'OMPI, être invitée « à aucune réunion de l'OMPI, de ses organes ou de ses Unions » (voir *Le Droit d'auteur*, 1977, p. 284).

<sup>2</sup> La position du Viet Nam à l'égard de la Convention est à l'examen.

## Union de Berne

### Membres de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne)

fondée par la Convention de Berne (1886), complétée à Paris (1896), révisée à Berlin (1908),  
complétée à Berne (1914), révisée à Rome (1928), à Bruxelles (1948), à Stockholm (1967) et à Paris (1971)

au 1<sup>er</sup> janvier 1981

Etat	Classe	Date à laquelle l'appartenance à l'Union a pris effet	Acte le plus récent liant l'Etat et date à laquelle la ratification ou l'adhésion à cet Acte est devenue effective
Afrique du Sud . . . . .	IV	3 octobre 1928 <sup>1</sup> . . . . .	Fond: Bruxelles: 1 <sup>er</sup> août 1951 Administration: Paris: 24 mars 1975 <sup>4, 14</sup>
Allemagne, République fédérale d' . . . . .	I	5 décembre 1887 <sup>3</sup> . . . . .	Fond: Paris: 10 octobre 1974 <sup>2</sup> Administration: Paris: 22 janvier 1974
Argentine . . . . .	IV	10 juin 1967 . . . . .	Fond: Bruxelles: 10 juin 1967 Administration: Paris: 8 octobre 1980 <sup>14</sup>
Australie . . . . .	III	14 avril 1928 <sup>1</sup> . . . . .	Fond: Paris: 1 <sup>er</sup> mars 1978
Autriche . . . . .	VI	1 <sup>er</sup> octobre 1920 . . . . .	Fond: Bruxelles: 14 octobre 1953 Administration: Stockholm: 18 août 1973 <sup>5</sup>
Bahamas . . . . .	VII	10 juillet 1973 <sup>1</sup> . . . . .	Fond: Bruxelles: 10 juillet 1973 <sup>8</sup> Administration: Paris: 8 janvier 1977 <sup>4, 14</sup>
Belgique . . . . .	III	5 décembre 1887 . . . . .	Fond: Bruxelles: 1 <sup>er</sup> août 1951 Administration: Stockholm: 12 février 1975 <sup>5</sup>
Bénin . . . . .	VII	3 janvier 1961 <sup>1, 7</sup> . . . . .	Fond: Paris: 12 mars 1975
Brésil . . . . .	III	9 février 1922 . . . . .	Fond: Paris: 20 avril 1975
Bulgarie . . . . .	VI	5 décembre 1921 . . . . .	Fond: Paris: 4 décembre 1974 <sup>4, 6</sup>
Cameroun . . . . .	VI	21 septembre 1964 <sup>1, 7</sup> . . . . .	Fond: Paris: 10 octobre 1974 Administration: Paris: 10 novembre 1973
Canada . . . . .	III	10 avril 1928 <sup>1</sup> . . . . .	Fond: Rome: 1 <sup>er</sup> août 1931 Administration: Stockholm: 7 juillet 1970 <sup>5</sup>
Chili . . . . .	VI	5 juin 1970 . . . . .	Fond: Paris: 10 juillet 1975
Chypre . . . . .	VI	24 février 1964 <sup>1, 7</sup> . . . . .	Fond: Rome: 24 février 1964 <sup>7, 9</sup>
Congo . . . . .	VII	8 mai 1962 <sup>1, 7</sup> . . . . .	Fond: Paris: 5 décembre 1975
Costa Rica . . . . .	VII	10 juin 1978 . . . . .	Fond: Paris: 10 juin 1978
Côte d'Ivoire . . . . .	VI	1 <sup>er</sup> janvier 1962 <sup>1</sup> . . . . .	Fond: Paris: 10 octobre 1974 Administration: Paris: 4 mai 1974
Danemark . . . . .	IV	1 <sup>er</sup> juillet 1903 . . . . .	Fond: Paris: 30 juin 1979
Egypte . . . . .	VII	7 juin 1977 . . . . .	Fond: Paris: 7 juin 1977 <sup>4</sup>
Espagne . . . . .	II	5 décembre 1887 . . . . .	Fond: Paris: 10 octobre 1974 Administration: Paris: 19 février 1974
Fidji . . . . .	VII	1 <sup>er</sup> décembre 1971 <sup>1, 7</sup> . . . . .	Fond: Bruxelles: 1 <sup>er</sup> décembre 1971 <sup>7, 8</sup> Administration: Stockholm: 15 mars 1972 <sup>5</sup>
Finlande . . . . .	IV	1 <sup>er</sup> avril 1928 . . . . .	Fond: Bruxelles: 28 janvier 1963 Administration: Stockholm: 15 septembre 1970 <sup>5</sup>
France . . . . .	I	5 décembre 1887 . . . . .	Fond: Paris: 10 octobre 1974 Administration: Paris: 15 décembre 1972
Gabon . . . . .	VII	26 mars 1962 <sup>1</sup> . . . . .	Fond: Paris: 10 juin 1975
Grèce . . . . .	VI	9 novembre 1920 . . . . .	Fond: Paris: 8 mars 1976
Guinée . . . . .	VII	20 novembre 1980 . . . . .	Fond: Paris: 20 novembre 1980 <sup>17</sup>
Haute-Volta . . . . .	VII	19 août 1963 <sup>1, 16</sup> . . . . .	Fond: Paris: 24 janvier 1976
Hongrie . . . . .	VI	14 février 1922 . . . . .	Fond: Paris: 10 octobre 1974 Administration: Paris: 15 décembre 1972 <sup>4</sup>
Inde . . . . .	IV	1 <sup>er</sup> avril 1928 <sup>1</sup> . . . . .	Fond: Bruxelles: 21 octobre 1958 Administration: Paris: 10 janvier 1975 <sup>4, 14</sup>
Irlande . . . . .	IV	5 octobre 1927 <sup>1</sup> . . . . .	Fond: Bruxelles: 5 juillet 1959 Administration: Stockholm: 21 décembre 1970 <sup>5</sup>

Etat	Classe	Date à laquelle l'appartenance à l'Union a pris effet	Acte le plus récent liant l'Etat et date à laquelle la ratification ou l'adhésion à cet Acte est devenue effective
<i>Islande</i> <sup>10</sup>	VI	7 septembre 1947	Rome: 7 septembre 1947
Israël	VI	24 mars 1950 <sup>1</sup>	Fond: Bruxelles: 1 <sup>er</sup> août 1951 Administration: Stockholm: 29 janvier ou 26 février 1970 <sup>5, 15</sup>
Italie	III	5 décembre 1887	Paris: 14 novembre 1979
Japon <sup>10</sup>	II	15 juillet 1899	Paris: 24 avril 1975
Liban	VI	30 septembre 1947 <sup>1</sup>	Rome: 30 septembre 1947 <sup>9</sup>
Libye	VI	28 septembre 1976	Paris: 28 septembre 1976 <sup>4</sup>
Liechtenstein	VII	30 juillet 1931	Fond: Bruxelles: 1 <sup>er</sup> août 1951 Administration: Stockholm: 25 mai 1972 <sup>5</sup>
Luxembourg	VII	20 juin 1888	Paris: 20 avril 1975
Madagascar	VI	1 <sup>er</sup> janvier 1966 <sup>1</sup>	Bruxelles: 1 <sup>er</sup> janvier 1966 <sup>8</sup>
Mali	VII	19 mars 1962 <sup>1, 7</sup>	Paris: 5 décembre 1977
Malte	VII	21 septembre 1964 <sup>1</sup>	Fond: Rome: 21 septembre 1964 <sup>9</sup> Administration: Paris: 12 décembre 1977 <sup>4, 14</sup>
Maroc	VI	16 juin 1917	Fond: Bruxelles: 22 mai 1952 Administration: Stockholm: 6 août 1971 <sup>5</sup>
Mauritanie	VII	6 février 1973 <sup>1</sup>	Paris: 21 septembre 1976
Mexique	IV	11 juin 1967	Paris: 17 décembre 1974 <sup>17</sup>
Monaco	VII	30 mai 1889	Paris: 23 novembre 1974
Niger	VII	2 mai 1962 <sup>1, 7</sup>	Paris: 21 mai 1975 <sup>17</sup>
Norvège	IV	13 avril 1896	Fond: Bruxelles: 28 janvier 1963 <sup>2</sup> Administration: Paris: 13 juin 1974 <sup>14</sup>
Nouvelle-Zélande	V	24 avril 1928 <sup>1</sup>	Rome: 4 décembre 1947
Pakistan	VI	5 juillet 1948 <sup>1</sup>	Fond: Rome: 5 juillet 1948 <sup>6, 9, 11</sup> Administration: Stockholm: 29 janvier ou 26 février 1970 <sup>11, 15</sup>
Pays-Bas	III	1 <sup>er</sup> novembre 1912	Fond: Bruxelles: 7 janvier 1973 Administration: Paris: 10 janvier 1975 <sup>14</sup>
Philippines	VI	1 <sup>er</sup> août 1951	Fond: Bruxelles: 1 <sup>er</sup> août 1951 Administration: Paris: 16 juillet 1980 <sup>14</sup>
Pologne	V	28 janvier 1920	Rome: 21 novembre 1935
Portugal	V	29 mars 1911	Paris: 12 janvier 1979
République centrafricaine	VII	3 septembre 1977 <sup>1</sup>	Paris: 3 septembre 1977
République démocratique allemande	IV	5 décembre 1887 <sup>3</sup>	Paris: 18 février 1978 <sup>4</sup>
Roumanie	V	1 <sup>er</sup> janvier 1927	Fond: Rome: 6 août 1936 <sup>11</sup> Administration: Stockholm: 29 janvier ou 26 février 1970 <sup>4, 11, 15</sup>
Royaume-Uni	I	5 décembre 1887	Fond: Bruxelles: 15 décembre 1957 <sup>2</sup> Administration: Stockholm: 29 janvier ou 26 février 1970 <sup>5, 15</sup>
Saint-Siège	VII	12 septembre 1935	Paris: 24 avril 1975
Sénégal	VI	25 août 1962 <sup>1</sup>	Paris: 12 août 1975 <sup>6</sup>
Sri Lanka	VII	20 juillet 1959 <sup>1, 7</sup>	Fond: Rome: 20 juillet 1959 <sup>7, 9</sup> Administration: Paris: 23 septembre 1978 <sup>14</sup>
Snède	III	1 <sup>er</sup> août 1904	Fond: Paris: 10 octobre 1974 <sup>6</sup> Administration: Paris: 20 septembre 1973
Suisse	III	5 décembre 1887	Fond: Bruxelles: 2 janvier 1956 Administration: Stockholm: 4 mai 1970 <sup>5</sup>
Suriname	VII	23 février 1977 <sup>1</sup>	Paris: 23 février 1977 <sup>17</sup>
Tchad	VII	25 novembre 1971 <sup>1</sup>	Fond: Bruxelles: 25 novembre 1971 <sup>8, 11, 13</sup> Administration: Stockholm: 25 novembre 1971 <sup>11</sup>
Tchécoslovaquie	IV	22 février 1921	Paris: 11 avril 1980 <sup>4</sup>
Thaïlande <sup>12</sup>	VII	17 juillet 1931	Fond: Berlin: 17 juillet 1931 Administration: Paris: 29 décembre 1980 <sup>4, 14</sup>
Togo	VII	30 avril 1975 <sup>1</sup>	Paris: 30 avril 1975
Tunisie	VI	5 décembre 1887	Paris: 16 août 1975 <sup>4, 17</sup>
Turquie <sup>10</sup>	VI	1 <sup>er</sup> janvier 1952	Bruxelles: 1 <sup>er</sup> janvier 1952
Uruguay	VII	10 juillet 1967	Paris: 28 décembre 1979
Yugoslavie <sup>10</sup>	V	17 juin 1930	Paris: 2 septembre 1975
Zaire	VI	8 octobre 1963 <sup>1, 7</sup>	Paris: 31 janvier 1975

(Total: 72 Etats)

- <sup>1</sup> Conformément aux dispositions relatives aux territoires dépendants, la Convention était déjà applicable aux territoires des Etats énumérés ci-après avant leur accession à l'indépendance, à partir des dates suivantes: 5 décembre 1887 (Afrique du Sud, Australie, Bahamas, Bénin, Cameroun, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Fidji, Gabon, Haute-Volta, Inde, Irlande, Madagascar, Mali, Malte, Mauritanie, Niger, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République centrafricaine, Sénégal, Tchad); 1<sup>er</sup> avril 1913 (Suriname); 21 mars 1924 (Israël); 1<sup>er</sup> août 1924 (Liban); 1<sup>er</sup> octobre 1931 (Chypre, Sri Lanka); 20 décembre 1948 (Zaïre); 22 mai 1952 (Togo).
- <sup>2</sup> Ce pays a déclaré qu'il acceptait l'application de l'Annexe à l'Acte de Paris aux œuvres dont il est le pays d'origine par les pays qui ont fait une déclaration en vertu de l'article VI.1)i) de l'Annexe ou une notification en vertu de l'article I de l'Annexe. Les déclarations ont pris effet le 18 octobre 1973 pour l'Allemagne (République fédérale d'), le 8 mars 1974 pour la Norvège et le 27 septembre 1971 pour le Royaume-Uni.
- <sup>3</sup> Date à laquelle a pris effet l'adhésion de l'Empire allemand.
- <sup>4</sup> Adhésion ou ratification avec la déclaration prévue par l'article 33.2).
- <sup>5</sup> Ce pays a ratifié (ou a adhéré à) l'Acte de Stockholm en déclarant que sa ratification (ou son adhésion) n'était pas applicable aux articles 1 à 21 et au Protocole relatif aux pays en voie de développement (voir article 28.1)b)i) de l'Acte de Stockholm). Par conséquent, ce pays est lié par ledit Acte seulement en ce qui concerne les dispositions administratives (articles 22 à 26) et les clauses finales (articles 27 à 38).
- <sup>6</sup> Ce pays a fait une déclaration en vertu de l'article 5.1) du Protocole relatif aux pays en voie de développement de l'Acte de Stockholm, dont le texte est le suivant:  
« 1) Tout pays de l'Union peut déclarer, à partir de la signature de la présente Convention et à tout moment avant de devenir lié par les articles 1 à 21 de ladite Convention et par le présent Protocole,  
a) s'il s'agit d'un pays visé à l'article premier du présent Protocole, qu'il entend appliquer les dispositions de ce Protocole aux œuvres dont le pays d'origine est un pays de l'Union qui accepte l'application des réserves du présent Protocole, ou  
b) qu'il admet l'application des dispositions de ce Protocole aux œuvres dont il est le pays d'origine, par les pays qui, en devenant liés par les articles 1 à 21 de la présente Convention et par le présent Protocole ou en faisant une déclaration d'application du présent Protocole en vertu de la disposition du sous-alinéa a), ont fait les réserves permises selon ledit Protocole. »  
La déclaration a pris effet à la date à laquelle elle a été déposée, c'est-à-dire: le 14 novembre 1967 pour le Sénégal (sous-alinéa a)); le 11 janvier 1968 pour la Bulgarie (sous-alinéa b)); le 12 août 1969 pour la Suède (sous-alinéa b)); le 26 novembre 1969 pour le Pakistan (sous-alinéa a)).
- <sup>7</sup> Date de l'envoi de la déclaration de continuité après l'accession du pays à l'indépendance.
- <sup>8</sup> Conformément à son article 26, l'Acte de Bruxelles était déjà applicable aux territoires des Etats suivants avant leur accession à l'indépendance, à partir des dates indiquées: Bahamas (19 août 1963); Fidji (6 mars 1962); Madagascar, Tchad (22 mai 1952).
- <sup>9</sup> Conformément à son article 26, l'Acte de Rome était déjà applicable aux territoires des Etats suivants avant leur accession à l'indépendance, à partir des dates indiquées: Chypre (1<sup>er</sup> octobre 1931); Liban (24 décembre 1933); Malte (1<sup>er</sup> octobre 1931); Pakistan (1<sup>er</sup> août 1931); Sri Lanka (1<sup>er</sup> octobre 1931).
- <sup>10</sup> Adhésion ou ratification soumise à la réserve concernant le droit de traduction (pour le Japon, jusqu'au 31 décembre 1980).
- <sup>11</sup> Ce pays a déposé son instrument de ratification de (ou d'adhésion à) l'Acte de Stockholm dans sa totalité; toutefois, les articles 1 à 21 (clauses de fond) dudit Acte ne sont pas entrés en vigueur.
- <sup>12</sup> Adhésion soumise aux réserves concernant les œuvres d'art appliqué, les conditions et formalités requises pour la protection, le droit de traduction, le droit de reproduction des articles publiés dans les journaux ou périodiques, le droit de représentation ou d'exécution, ainsi que l'application de la Convention aux œuvres non encore tombées dans le domaine public à la date de son entrée en vigueur.
- <sup>13</sup> Conformément aux dispositions de l'article 29 de l'Acte de Stockholm applicables aux pays étrangers à l'Union adhérant audit Acte, ce pays est lié par les articles 1 à 20 de l'Acte de Bruxelles.
- <sup>14</sup> Ce pays a ratifié (ou adhéré à) l'Acte de Paris en déclarant que sa ratification (ou son adhésion) n'était pas applicable aux articles 1 à 21 et à l'Annexe (voir article 28.1)b) de l'Acte de Paris). Par conséquent, ce pays est lié par ledit Acte seulement en ce qui concerne les dispositions administratives (articles 22 à 26) et les clauses finales (articles 27 à 38).
- <sup>15</sup> L'une et l'autre de ces dates d'entrée en vigueur sont celles qui ont été communiquées par le Directeur général de l'OMPI aux Etats intéressés.
- <sup>16</sup> La Haute-Volta, qui avait adhéré à la Convention de Berne (Acte de Bruxelles) avec effet à partir du 19 août 1963, a dénoncé ladite Convention avec effet à partir du 20 septembre 1970. Ultérieurement, la Haute-Volta a adhéré de nouveau à la Convention de Berne (Acte de Paris) avec effet à partir du 24 janvier 1976.
- <sup>17</sup> Ce pays a invoqué, par application de l'article I de l'Annexe de l'Acte de Paris, le bénéfice des facultés prévues par les articles II et III de cette Annexe.

Explication des caractères typographiques: *italiques*: Etats liés par l'Acte de Rome (1928); romains: Etats liés par l'Acte de Bruxelles (1948); **gras**: Etats liés par l'Acte de Paris (1971); *Thaïlande*: Etat lié par l'Acte de Berlin (1908).

## Composition des organes directeurs de l'Union de Berne

Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, la composition des organes directeurs de l'Union de Berne s'établit comme suit :

**Assemblée**: Afrique du Sud \*, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Espagne, Fidji, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Niger, Norvège, Pakistan, Pays-Bas,

Philippines, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Yougoslavie, Zaïre (65).

**Conférence de représentants**: Chypre, Islande, Liban, Madagascar, Nouvelle-Zélande, Pologne, Turquie (7).

**Comité exécutif**: MEMBRES ORDINAIRES: Argentine, Autriche, Belgique, Cameroun, Canada, Espagne, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Mexique, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Zaïre (17). MEMBRE ASSOCIÉ: Turquie (1).

\* Ne doit, selon une décision du Comité de coordination de l'OMPI, être invitée « à aucune réunion de l'OMPI, de ses organes ou de ses Unions » (voir *Le Droit d'auteur*, 1977, p. 284).

**Groupe de travail sur la formulation de principes directeurs  
couvrant les problèmes qui se posent lors de l'application pratique  
des procédures d'octroi des licences de traduction ou de reproduction  
selon les Conventions de droit d'auteur**

(Genève, 17 au 21 novembre 1980)

1. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne) et le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur lors de leurs sessions tenues en octobre 1979, le Bureau international de l'OMPI et le Secrétariat de l'Unesco ont convoqué un groupe de travail composé des experts de quatorze pays qui avaient déjà étudié l'ensemble des problèmes que pose aux pays en développement l'accès aux œuvres protégées selon les Conventions de droit d'auteur\*. Douze des quatorze experts invités ont participé à la réunion à titre personnel afin d'élaborer des principes d'orientation sur le système des licences de traduction et de reproduction pour les pays en développement selon les Conventions de droit d'auteur. Ont aussi pris part à la réunion en qualité d'observateurs les représentants de quatre centres nationaux et régionaux d'information sur le droit d'auteur et de huit organisations internationales non gouvernementales. La liste des participants figure ci-après.

2. La documentation dont disposait le Groupe de travail était constituée par un projet de principes d'orientation sur le système des licences de traduction et de reproduction pour les pays en développement selon les Conventions de droit d'auteur, qui avait été élaboré par le Secrétariat de l'Unesco et le Bureau international de l'OMPI.

3. La réunion a été ouverte au nom du Directeur général de l'OMPI par M. Claude Masouyé, Directeur du Département de l'information et du droit d'auteur, et au nom du Directeur général de l'Unesco par M<sup>lle</sup> Marie-Claude Dock, Directeur de la Division du droit d'auteur.

4. Le Groupe de travail a élu à l'unanimité M. Mihály Ficsor, Directeur général du Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur, Président. M. Ficsor étant empêché d'assister aux réunions des 20 et 21 novembre 1980, le Groupe de travail a élu M. NDene NDiaye, Directeur général du Bureau sénégalais du droit d'auteur, pour assurer la présidence de ces réunions.

5. Le Groupe de travail a étudié de façon très approfondie le projet de principes d'orientation sur le système des licences de traduction et de reproduction pour les pays en développement selon les Conventions de droit d'auteur qui lui était soumis par les Secrétariats et a suggéré un certain nombre de modifications ou d'adjonctions à y apporter. Le texte issu des délibérations fera l'objet d'une mise au point rédactionnelle par les Secrétariats et sera soumis aux sessions du Comité exécutif de l'Union de Berne et du Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur qui se tiendront à New Delhi fin 1981.

### Liste des participants

#### I. Membres du Groupe de travail

- M. S. Abada  
Directeur général, Office national du droit d'auteur, Alger, Algérie
- Mr. E. B. Bautista  
Professor of Law, Head, Division of Research and Law Reform, University of the Philippines Law Center, Manila, Philippines
- Dr. M. Ficsor  
Director General, Bureau for the Protection of Authors' Rights (ARTISJUS), Budapest, Hungary
- Mr. L. I. Flacks  
International Copyright Officer, Copyright Office, Washington DC, United States of America
- M. A. Kerever  
Conseiller d'Etat, Paris, France
- Dr. D. N. Misra  
Joint Educational Adviser, Ministry of Education, New Delhi, India
- M. N. NDiaye  
Directeur général, Bureau sénégalais du droit d'auteur, Dakar, Sénégal
- Mr. E. B. Odoi Anim  
Copyright Administrator, Ministry of Information, Accra, Ghana
- Mr. V. Tarnofsky  
Superintending Examiner, Industrial Property and Copyright Department, Department of Trade, London, United Kingdom

\* Voir *Le Droit d'auteur*, 1979, p. 258 et suiv.



Sr. J. M. Terán Contreras  
 Director General del Derecho de Autor, México, México

*Conseiller*

Srta. J. Castel

Subjefe del Centro Nacional de Información del Derecho de Autor, México, México

Mr. N. Voschinin  
 Deputy Chairman, Copyright Agency of the USSR (VAAP),  
 Moscow, Union of Soviet Socialist Republics

Mr. A. R. Zikonda  
 Registrar, Patents, Trade Marks, Companies and Business  
 Names Office, Ministry of Commerce and Industry,  
 Lusaka, Zambia

## II. Observateurs

### *a) Centres nationaux d'information sur le droit d'auteur*

#### ESPAGNE

Sr. E. Nolla-López  
 Secretario General, Instituto Nacional del Libro Español

#### ITALIE

M. G. Aversa  
 Directeur, Division Relations Internationales, Bureau de la  
 propriété littéraire, Présidence du Conseil des Ministres

#### ROYAUME-UNI

Mr. C. Bradley  
 Secretary and Chief Executive, The Publishers Association

### *b) Centre régional*

Mrs. M. Chavalit  
 Director, Unesco Regional Office for Culture and Book  
 Development in Asia

### *c) Organisations internationales non gouvernementales*

**Association littéraire et artistique internationale (ALAI):** J.-A. Ziegler. **Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM):** J.-A. Ziegler. **Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC):** J.-A. Ziegler. **Fédération internationale de documentation (FID):** H. Arntz. **Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI):** E. Thompson. **Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM):** J. A. Koutchoumow. **Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU):** G. Halla. **Union internationale des éditeurs (UIE):** J. A. Koutchoumow.

## III. Secrétariat

### **Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**

C. Masouyé (*Directeur, Division de l'information et du droit d'auteur*); S. Alikhan (*Directeur, Division du droit d'auteur*); G. Boytha (*Chef, Division des projets de coopération pour le développement en matière de droit d'auteur*).

### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

M.-C. Dock (*Directeur, Division du droit d'auteur*); A. Amri (*Chef, Centre international d'information sur le droit d'auteur*).

## Conventions administrées par l'OMPI

### Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion

(Rome, 26 octobre 1961)

#### Etat des ratifications ou adhésions au 1<sup>er</sup> janvier 1981

Etat contractant	Entrée en vigueur	Etat contractant	Entrée en vigueur
Allemagne, République fédérale d' *	21 octobre 1966	Irlande *	19 septembre 1979
Autriche *	9 juin 1973	Italie *	8 avril 1975
Brésil . . . . .	29 septembre 1965	Luxembourg *	25 février 1976
Chili . . . . .	5 septembre 1974	Mexique . . . . .	18 mai 1964
Colombie . . . . .	17 septembre 1976	Niger *	18 mai 1964
Congo *	18 mai 1964	Norvège *	10 juillet 1978
Costa Rica . . . . .	9 septembre 1971	Paraguay . . . . .	26 février 1970
Danemark *	23 septembre 1965	Royaume-Uni *	18 mai 1964
El Salvador . . . . .	29 juin 1979	Suède *	18 mai 1964
Equateur . . . . .	18 mai 1964	Tchécoslovaquie *	14 août 1964
Fidji *	11 avril 1972	Uruguay . . . . .	4 juillet 1977
Guatemala . . . . .	14 janvier 1977		

(Total: 23 Etats)

*Note:* Les fonctions de secrétariat relatives à cette Convention sont assurées conjointement avec le Bureau international du Travail et l'Unesco.

\* Les instruments de ratification ou d'adhésion déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par les pays suivants sont accompagnés de déclarations faites en vertu des articles mentionnés ci-dessous (avec référence à la publication dans *Le Droit d'auteur*):

*Allemagne (République fédérale d')*, articles 5.3 (concernant art. 5.1*b*) et 16.1*a*iv) [1966, p. 249] ;

*Autriche*, article 16.1*a*iii) et iv) et 1*b*) [1973, p. 67] ;

*Congo*, articles 5.3 (concernant art. 5.1*c*) et 16.1*a*i) [1964, p. 189] ;

*Danemark*, articles 6.2, 16.1*a*ii) et iv) et 17 [1965, p. 222] ;

*Fidji*, articles 5.3 (concernant art. 5.1*b*), 6.2 et 16.1*a*i) [1972, p. 87 et 178] ;

*Irlande*, articles 5.3 (concernant art. 5.1*b*), 6.2 et 16.1*a*ii) [1979, p. 230] ;

*Italie*, articles 6.2, 16.1*a*ü), iii) et iv), 16.1*b*) et 17 [1975, p. 44] ;

*Luxembourg*, articles 5.3 (concernant art. 5.1*c*), 16.1*a*i) et 16.1*b*) [1976, p. 24] ;

*Niger*, articles 5.3 (concernant art. 5.1*c*) et 16.1*a*i) [1963, p. 215] ;

*Norvège*, articles 6.2 et 16.1*a*ii), iii) et iv) [1978, p. 139] ;

*Royaume-Uni*, articles 5.3 (concernant art. 5.1*b*), 6.2 et 16.1*a*ü), iii) et iv) [1963, p. 327] ; les mêmes déclarations ont été faites pour Gibraltar et les Bermudes [1967, p. 36, et 1970, p. 112] ;

*Suède*, articles 6.2, 16.1*a*ii) et iv), 16.1*b*) et 17 [1962, p. 211] ;

*Tchécoslovaquie*, article 16.1*a*iii) et iv) [1964, p. 162].

#### Composition du Comité intergouvernemental

Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, la composition du Comité intergouvernemental institué par l'article 32 de la Convention de Rome s'établit comme suit: Autriche, Brésil, Colombie, Danemark, Equateur, Fidji, Mexique, Niger, Paraguay, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie (12).

## Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes

(Genève, 29 octobre 1971)

### Etat des ratifications ou adhésions au 1<sup>er</sup> janvier 1981

Etat contractant	Entrée en vigueur	Etat contractant	Entrée en vigueur
Allemagne, République fédérale d' . . . . .	18 mai 1974	Inde . . . . .	12 février 1975
Argentine . . . . .	30 juin 1973	Israël . . . . .	1 <sup>er</sup> mai 1978
Australie . . . . .	22 juin 1974	Italie * . . . . .	24 mars 1977
Brésil . . . . .	28 novembre 1975	Japon . . . . .	14 octobre 1978
Chili . . . . .	24 mars 1977	Kenya . . . . .	21 avril 1976
Danemark . . . . .	24 mars 1977	Luxembourg . . . . .	8 mars 1976
Egypte . . . . .	23 avril 1978	Mexique . . . . .	21 décembre 1973
El Salvador . . . . .	9 février 1979	Monaco . . . . .	2 décembre 1974
Equateur . . . . .	14 septembre 1974	Norvège . . . . .	1 <sup>er</sup> août 1978
Espagne . . . . .	24 août 1974	Nouvelle-Zélande . . . . .	13 août 1976
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	10 mars 1974	Panama . . . . .	29 juin 1974
Fidji . . . . .	18 avril 1973	Paraguay . . . . .	13 février 1979
Finlande * . . . . .	18 avril 1973	Royaume-Uni . . . . .	18 avril 1973
France . . . . .	18 avril 1973	Saint-Siège . . . . .	18 juillet 1977
Guatemala . . . . .	1 <sup>er</sup> février 1977	Suède * . . . . .	18 avril 1973
Hongrie . . . . .	28 mai 1975	Zaïre . . . . .	29 novembre 1977

(Total: 32 Etats)

\* Ce pays a déclaré, conformément à l'article 7.4) de la Convention, qu'il appliquera le critère selon lequel il assure aux producteurs de phonogrammes une protection établie seulement en fonction du lieu de la première fixation au lieu de celui de la nationalité du producteur (*Le Droit d'Auteur*, 1973, p. 26 et 35, et 1977, p. 45).

## Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite

(Bruxelles, 21 mai 1974)

### Etat des ratifications ou adhésions au 1<sup>er</sup> janvier 1981

Etat contractant	Date de dépôt de l'instrument	Entrée en vigueur
Allemagne, République fédérale d' * . . . . .	25 mai 1979	25 août 1979
Kenya . . . . .	6 janvier 1976	25 août 1979
Mexique . . . . .	18 mars 1976	25 août 1979
Nicaragua . . . . .	1 <sup>er</sup> décembre 1975	25 août 1979
Yougoslavie . . . . .	29 décembre 1976	25 août 1979

(Total: 5 Etats)

\* Avec une déclaration faite conformément à l'article 2.2) de la Convention, selon laquelle la protection accordée en application de l'article 2.1) est limitée sur son territoire à une période de 25 ans suivant l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la transmission par satellite a eu lieu.

**Convention multilatérale  
tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur \***

(Madrid, 13 décembre 1979)

**Etats signataires**

Cameroun

Israël

Saint-Siège

Tchécoslovaquie

(Total: 4 Etats)

---

\* Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

## **Etudes générales**

### **Défis et promesses des mass media pour le droit d'auteur**

Georges KOUMANTOS \*















## Conventions non administrées par l'OMPI

### Convention universelle sur le droit d'auteur

Etat des ratifications ou adhésions au 1<sup>er</sup> janvier 1981 <sup>1</sup>

Etat contractant	Entrée en vigueur		Etat contractant	Entrée en vigueur	
	Texte de 1952	Texte de 1971		Texte de 1952	Texte de 1971
Algérie <sup>2</sup>	28 août 1973	10 juillet 1974	Japon	28 avril 1956	21 octobre 1977
Allemagne, République fédérale d'	16 septembre 1955	10 juillet 1974	Kampuchea démocratique	16 septembre 1955	
Andorre	16 septembre 1955		Kenya	7 septembre 1966	10 juillet 1974
Argentine	13 février 1958		Laos	16 septembre 1955	
Australie	1 <sup>er</sup> mai 1969	28 février 1978	Liban	17 octobre 1959	
Autriche	2 juillet 1957		Libéria	27 juillet 1956	
Bahamas	27 décembre 1976	27 décembre 1976	Liechtenstein	22 janvier 1959	
Bangladesh <sup>2</sup>	5 août 1975	5 août 1975	Luxembourg	15 octobre 1955	
Belgique	31 août 1960		Malawi	26 octobre 1965	
Brésil	13 janvier 1960	11 décembre 1975	Malte	19 novembre 1968	
Bulgarie	7 juin 1975	7 juin 1975	Maroc	8 mai 1972	28 janvier 1976
Cameroun	1 <sup>er</sup> mai 1973	10 juillet 1974	Maurice	12 mars 1968	
Canada	10 août 1962		Mexique <sup>2</sup>	12 mai 1957	31 octobre 1975
Chili	16 septembre 1955		Monaco	16 septembre 1955	13 décembre 1974
Colombie	18 juin 1976	18 juin 1976	Nicaragua	16 août 1961	
Costa Rica	16 septembre 1955	7 mars 1980	Nigéria	14 février 1962	
Cuba	18 juin 1957		Norvège	23 janvier 1963	7 août 1974
Danemark	9 février 1962	11 juillet 1979	Nouvelle-Zélande	11 septembre 1964	
El Salvador	29 mars 1979	29 mars 1979	Pakistan	16 septembre 1955	
Equateur	5 juin 1957		Panama	17 octobre 1962	3 septembre 1980
Espagne	16 septembre 1955	10 juillet 1974	Paraguay	11 mars 1962	
Etats-Unis d'Amérique	16 septembre 1955	10 juillet 1974	Pays-Bas	22 juin 1967	
Fidji	10 octobre 1970		Pérou	16 octobre 1963	
Finlande	16 avril 1963		Philippines	19 novembre 1955	
France	14 janvier 1956	10 juillet 1974	Pologne	9 mars 1977	9 mars 1977
Ghana	22 août 1962		Portugal	25 décembre 1956	
Grèce	24 août 1963		République démocratique allemande	5 octobre 1973	10 décembre 1980
Guatemala	28 octobre 1964		Royaume-Uni	27 septembre 1957	10 juillet 1974
Haïti	16 septembre 1955		Saint-Siège	5 octobre 1955	6 mai 1980
Hongrie	23 janvier 1971	10 juillet 1974	Sénégal	9 juillet 1974	10 juillet 1974
Inde	21 janvier 1958		Suède	1 <sup>er</sup> juillet 1961	10 juillet 1974
Irlande	20 janvier 1959		Suisse	30 mars 1956	
Islande	18 décembre 1956		Tchécoslovaquie	6 janvier 1960	17 avril 1980
Israël	16 septembre 1955		Tunisie <sup>2</sup>	19 juin 1969	10 juin 1975
Italie	24 janvier 1957	25 janvier 1980	Union soviétique	27 mai 1973	
			Venezuela	30 septembre 1966	
			Yougoslavie	11 mai 1966	10 juillet 1974
			Zambie	1 <sup>er</sup> juin 1965	

<sup>1</sup> Selon les informations reçues par le Bureau international.

<sup>2</sup> En application de l'article Vbis de la Convention révisée en 1971, ce pays s'est prévalu des exceptions prévues aux articles Vter et Vquater en faveur des pays en développement.

*Note de la rédaction:* Trois Protocoles annexes à la Convention et concernant: 1) la protection des œuvres des personnes apatrides et des réfugiés, 2) l'application de la Convention aux œuvres de certaines organisations internationales et 3) la ratification, l'acceptation ou l'adhésion conditionnelle ont fait l'objet de ratifications, d'acceptations ou d'adhésions séparées. Les lecteurs qui désirent obtenir des renseignements détaillés à ce sujet, ainsi que sur les notifications effectuées par les gouvernements de certains Etats contractants en ce qui concerne l'application territoriale de la Convention et des Protocoles, sont priés de se référer au *Bulletin du droit d'auteur*, revue trimestrielle d'information publiée par l'Unesco.

#### Composition du Comité intergouvernemental

Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, la composition du Comité intergouvernemental créé par l'article XI de la Convention s'établit comme suit: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Brésil, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Tunisie, Union soviétique, Yougoslavie (18).

## Arrangements européens

### Etat des ratifications ou adhésions au 1<sup>er</sup> janvier 1981 <sup>1</sup>

#### Arrangement européen sur l'échange des programmes au moyen de films de télévision

(Paris, 15 décembre 1958)

Etat contractant	Entrée en vigueur
Belgique . . . . .	8 avril 1962
Chypre . . . . .	20 février 1970
Danemark . . . . .	25 novembre 1961
Espagne . . . . .	4 janvier 1974
France . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet 1961
Grèce . . . . .	9 février 1962
Irlande . . . . .	4 avril 1965
Israël . . . . .	15 février 1978
Luxembourg . . . . .	31 octobre 1963
Norvège . . . . .	15 mars 1963
Pays-Bas . . . . .	5 mars 1967
Royaume-Uni . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet 1961
Suède . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet 1961
Tunisie . . . . .	22 février 1969
Turquie . . . . .	28 mars 1964

#### Accord européen pour la répression des émissions de radiodiffusion effectuées par des stations hors des territoires nationaux

(Strasbourg, 22 janvier 1965)

Etat contractant	Entrée en vigueur
Allemagne, République fédérale d' . . . . .	28 février 1970
Belgique . . . . .	19 octobre 1967
Chypre . . . . .	2 octobre 1971
Danemark . . . . .	19 octobre 1967
France . . . . .	6 avril 1968
Irlande . . . . .	23 février 1969
Liechtenstein . . . . .	14 février 1977
Norvège . . . . .	17 octobre 1971
Pays-Bas . . . . .	27 septembre 1974
Portugal . . . . .	7 septembre 1969
Royaume-Uni . . . . .	3 décembre 1967
Suède . . . . .	19 octobre 1967
Suisse . . . . .	19 septembre 1976
Turquie . . . . .	17 février 1975

#### Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision

##### Arrangement

(Strasbourg, 22 juin 1960)

Etat contractant	Entrée en vigueur
Allemagne, République fédérale d' * . . . . .	9 octobre 1967
Belgique * . . . . .	8 mars 1968
Chypre . . . . .	22 février 1970
Danemark * . . . . .	27 novembre 1961
Espagne . . . . .	23 octobre 1971
France . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet 1961
Norvège * . . . . .	10 août 1968
Royaume-Uni * . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet 1961
Suède ** . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet 1961
Turquie . . . . .	20 janvier 1976

##### Protocole

(Strasbourg, 22 janvier 1965)

Etat contractant	Entrée en vigueur
Allemagne, République fédérale d' . . . . .	9 octobre 1967
Belgique . . . . .	8 mars 1968
Chypre . . . . .	22 février 1970
Danemark . . . . .	24 mars 1965
Espagne . . . . .	23 octobre 1971
France . . . . .	24 mars 1965
Norvège . . . . .	10 août 1968
Royaume-Uni . . . . .	24 mars 1965
Suède . . . . .	24 mars 1965
Turquie . . . . .	20 janvier 1976

##### Protocole additionnel

(Strasbourg, 14 janvier 1974)

Le Protocole additionnel est entré en vigueur le 31 décembre 1974 à l'égard de tous les Etats parties à l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision et au Protocole audit Arrangement.

\* Les instruments de ratification sont accompagnés de réserves faites conformément à l'article 3, alinéa 1, de l'Arrangement. Voir, pour l'Allemagne (République fédérale d'), *Le Droit d'Auteur*, 1967, p. 225; pour la Belgique, *ibid.*, 1968, p. 152; pour le Danemark, *ibid.*, 1961, p. 360; pour la Norvège, *ibid.*, 1968, p. 195; pour le Royaume-Uni, *ibid.*, 1961, p. 152.

\*\* La Suède a fait usage des réserves prévues à l'alinéa 1, lettres b), c), et f), de l'article 3 de l'Arrangement.

<sup>1</sup> Selon les informations reçues par le Bureau international.

## Bibliographie

### Liste bibliographique

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1980, la Bibliothèque de l'OMPI a enregistré un certain nombre d'ouvrages ou de publications concernant le droit d'auteur et les droits voisins parmi lesquels il convient de signaler ci-après les plus importants ou les plus actuels:

### Livres

- BACHMANN (Markus). *Architektur und Urheberrecht. Eine intersubjektive Verständigung*. Freiburg (Schweiz), 1979. - XXXIII-348 p. Thèse.
- BARTA (Janusz). *Dzieło muzyczne i jego twórca w świetle przepisów prawa autorskiego — De opere musico eiusque autore quid legibus ad auctorum iura pertinentibus constitutum sit*. Warszawa Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 1980. - 119 p. (Zeszyty naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego, 541) (Prace z wynalazczości i ochrony własności intelektualnej, 20)
- BŁESZYŃSKI (Jan). *Konwencja berneńska a polskie prawo autorskie*. Warszawa, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 1979. - 345 p.
- BOGUSLAVSKY (M. M.). *Copyright in International Relations: International Protection of Literary and Scientific Works*. Translated from the Russian by N. Poulet, edited by David Catterns. Sydney, Australian Copyright Council Limited, 1979. - 224 p. Titre original: *Voprosy avtorskogo prava v meždunarodnykh otnosheniiakh*<sup>1</sup>.
- BURNS (Peter). *Copyright and Trade Mark Law in Canada*. Toronto, Coles, 1978. - IX-148 p.
- BUSH (George P.) & DREYFUSS (Robert H.). *Technology and Copyright: Sources and Materials*. Foreword by Lowell H. Hattery. Rev. ed. Mt. Airy, Lomond, 1979. - VIII-552 p.
- COLOMBET (Claude). *Propriété littéraire et artistique*. Deuxième édition. Paris, Dalloz, 1980. - 396 p.
- De uitgever: boekenmaker of merchandiser?* Inleidingen gehouden op het symposium ter gelegenheid van het 100-jarig bestaan van de Koninklijke Nederlandse Uitgevers Bond, Osterbeck, 12-13 maart 1980. Dvcenter, Kluwer, 1980. - 55 p.
- DEUTSCHER BIBLIOTHEKSVERBAND. *Neues Kopierrecht — ein Kopierunrecht?* Eine Erwiderung des Deutschen Bibliotheksverbandes auf die Denkschrift des Börsenvereins des Deutschen Buchhandels. Berlin, Deutscher Bibliotheksverband, 1979. - 37 p.
- FLINT (Michael F.). *A User's Guide to Copyright*. London, Butterworths, 1979. - XVI-226 p.
- FRANÇON (André). *La propriété littéraire et artistique*. Deuxième édition. Paris, Presses universitaires de France, 1979. - 112 p. (Que sais-je? 1388)
- GELLER (Bernard). *La protection de l'artiste musicien*. Yverdon, Edition de la Thielc, 1980. - 166 p.
- GLASSMAN (Don). *Writers' and Artists' Rights*. Basic benefits and protection to authors, artists ... under the New American Copyright Law. Washington, Writers Press, 1978. - 104 p.
- GOTZEN (Frank). *Les contrats d'exploitation des droits de l'artiste interprète ou exécutant*. Etude de droit comparé avec des propositions pour une action communautaire. [Bruxelles], Commission des Communautés européennes, 1980. - III-129 p.
- GRÜN (Christian). *Die zeitliche Schranke des Urheberrechts*. Eine historische und dogmatische Erklärung. Berne, Stämpfli, 1979. - 126 p. (Schriften zum Medienrecht, 4)
- GUERRERO TRASPADERNE (Alberto). *El plagio de obras musicales del género popular*. Mexico, 1977. - 146 p. Thèse.
- HENN (Harry G.). *Copyright Primer*. New York, Practising Law Institute, 1979. - XXVIII-785 p.
- ITALIE. PRESIDENZA DEL CONSIGLIO DEI MINISTRI. Servizi informazioni e proprietà letteraria, artistica e scientifica. *Protezione del diritto d'autore e di altri diritti connessi al suo esercizio*. Normativa interna e convenzioni internazionali. Roma, I.P.Z.S. — Edizioni «Libreria dello Stato», 1979.
- LADDIE (Hugh), PRESCOTT (Peter) & VITORIA (Mary). *The Modern Law of Copyright*. London, Butterworths, 1980. - LXIV-733 p.
- LARESE (Wolfgang). *Urheberrecht in einem sich wandelnden Kulturbetrieb*. Eine vergleichende Untersuchung der Urheberrechtsordnungen Frankreichs und der Schweiz. Berne, Stämpfli, 1979. - 317 p. (Schriften zum Medienrecht, 1)
- McFARLANE (Gavin). *Copyright: the Development and Exercise of the Performing Right*<sup>2</sup>. Eastbourne, J. Oxford, 1980. - 205 p.
- PETERS (J.M.J.M.). *Auteursrecht en reprografie*. Een bibliografie over de verhouding auteursrecht-reprografie in Nederland, Duitsland en Engeland — 1960 tot heden. Nijmegen, [Instituut voor Rechtsgeleerdheid], 1978. - XII-35 p.
- PICHETTE (Serge). *Le régime canadien de la propriété intellectuelle* (excluant les marques de commerce) avec la participation de Michel Paquette. Montréal, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 1979. - 275 p.
- PLAZAS (Arcadio). *Consideraciones introductorias al derecho de autor*. [Bogotá], Escuela Superior de Administración Pública, 1980. - 21 p.

<sup>1</sup> Voir *Le Droit d'auteur*, 1973, p. 201.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 1980, p. 305.

- POLET (Cora). *Situation juridique, économique et sociale du producteur littéraire dans la Communauté européenne*. Avec la collaboration de N. van Lingen et P.W.R. Vreeken. [Bruxelles], Commission des Communautés européennes, 1979. - 139 p. (Etudes Secteur culturel, XIII/961/79-FR)
- PRACTISING LAW INSTITUTE. New York. *Current Developments in Copyright Law, 1980*. PLI, 1980. - 944 p.
- *Counseling Clients in the Entertainment Industry, 1980*. PLI, 1980. - 2 vol. (1446 p.).  
(Patents, Copyrights, Trademarks and Literary Property: Course Handbook Series, 115, 117 & 118)
- ROHNER (Jürg). *Der Herausgebervertrag*. Zurich, Juris Druck + Verlag, 1980. Thèse.
- SCARLES (Christopher). *Copyright*. Cambridge/London/New York, Cambridge University Press, 1980. - IV-40 p.
- SILVEIRA (Newton). *Direito de autor no desentio industrial*. [São Paulo, 1980?]. - 347, 5 p. Thèse.
- SPOOR (J.H.), CORNISH (W.R.) & NOLAN (P.F.). *Copies in Copyright*. Alphen aan den Rijn/Germantown, Sijthoff & Noordhoff, 1980. - VII-187 p. (Monographs on Industrial Property and Copyright Law, 4)
- SZELCHAUZ (Ewa). *Prowo filmowe zbiór przepisów*<sup>3</sup>. Warszawa, Wydawnictwo Prawnicze, 1980. - 411 p.
- SZPUNAR (Adam). *Ochrona dóbr osobistych*. Warszawa, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 1979. - 296 p.
- TRAPLE (Elzbieta). *Dzieło zolezne jako przedmiot prawa autorskiego*. Warszawa, Wydawnictwo Prawnicze, 1979. - 178 p.
- VOGEL (Martin). *Deutsche Urheber- und Verlagsrechtsgeschichte zwischen 1450 und 1850*. Sozial- und methodengeschichtliche Entwicklungsstufen der Rechte von Schriftsteller und Verleger. Frankfurt a. Main, Buchhändler-Vereinigung, 1978. - IV-190 p.
- WIŚNIEWSKI (Andrzej). *Umowa wydawnicza. Komentarz, przepisy*. Warszawa, Wydawnictwo Prawnicze, 1979. - 315 p.
- Articles**
- BRAUBACH (Robert). *Computer Software — International Protection*. In «European Intellectual Property Review» 1980 (July), p. 225-228.
- COHEN JEHORAM (H.). *The English Statutory Recording License in Europe*. In «Auteursrecht» 1980, n° 4, p. 75-77.
- CORNISH (W.R.) & MCGONIGAL (Peter). *Die urheber- und kortellrechtliche Beurteilung von Parallelimporten in Australien*. In GRUR Int. 1980, n° 1, p. 25-29.
- DIETZ (Adolf). *Copyright and the Common Market: Thoughts on the Harmonisation of National Laws*. In «European Intellectual Property Review» 1980 (June), p. 189-193.
- DILLENZ (Walter). *Die Neuregelung des Kabel-Fernsehens in Österreich*. In «Österreichische Autorenzeitung» 1980, n° 3, p. 10-14.
- DU BOIS (R.L.). *Muziekpiroterij in Nederland*. In «Auteursrecht» 1980, n° 4, p. 72-75.
- DUCHEMIN (Wladimir). *Suggestions en vue d'une amélioration de la protection des photographies dans la Communauté européenne*. In RIDA 1980, nos 105 (p. 3-129) et 106 (p. 25-117) [texte français avec traductions anglaise et espagnole en regard].
- EMERY (Miguel Angel). *Frente a una futuro convención internacional sobre doble imposición sobre regalios derivadas del Derecho outoral*. In RIDI 1979, vol. 2, n° 1, p. 7-17 [avec un résumé anglais].
- EMINESCU (Yolanda). *Aktuelle Probleme des Urheberrechts der europäischen sozialistischen Länder*. In GRUR Int. 1980, n° 7, p. 387-396.
- EZCURRA (Luis). *La radio et la télévision espagnoles dans le cadre de la réforme*. In «Revue de l'UER» 1980, vol. XXXI, nos 2 (p. 46-55), 3 (p. 57-64) & 4 (p. 46-52).
- FABIANI (M.). *La reproduction sonore et audiovisuelle pour l'usage personnel* (Mémoire d'ensemble présenté à la Commission juridique et de législation de la CISAC - Madrid, mai 1979). In «Il Diritto di Autore» 1980, n° 2, p. 119-126.
- FERRARA SANTAMARIA (Massimo). *Norme di legge e prassi contrattuale basilare internazionalie per le opere cinematografiche*. In «Il Diritto di Autore» 1979, n° 2/3, p. 436-462.
- GOTZEN (Frank). *Angleichung des Rechts der ausübenden Künstler im Rahmen der Europäischen Gemeinschaft*. In GRUR Int. 1980, n° 8-9, p. 471-490.
- GRUBB (Gary R.). *The Status of Works Published in Violation of the Manufacturing Requirements of the 1909 Copyright Law after the Effective Date of the 1976 Copyright Law*. In «Bulletin of the Copyright Society of the USA» 1980, vol. 27, n° 4, p. 264-279.
- HANDL (Josef). *Österreich legolisiert Kabelfernsehen*. In «Film und Recht» 1980, p. 399-402.
- HAYES (John). *Domestic Piracy Costing Record Industry Millions of Dollars Annually*. In APRA Journal, 1979, vol. 2, n° 6, p. 5-8.
- HUBBELL NYCUM (Susan). *Legal Protection for Computer Programs*. In «Computer Law Journal» 1978, vol. 1, n° 1, p. 1-84.
- JOELSON (Mark R.). *Parallel Imports into the United States — Copyright and Anti-Trust*. In «European Intellectual Property Review» 1980 (September), p. 281-284.
- KATZENBERGER (Paul). *Copyright Problems from the Viewpoint of Editors of Scientific Journals*. In «Law and Computer Technology» 1979, n° 2, p. 32-37.
- KNAP (Karel). *Urheberstrafrecht in den sozialistischen Ländern Europas*. In «Film und Recht» 1980, p. 374-377.
- KRIEGER (Albrecht). *Auf dem Wege zur zweiten Urheberrechtsnovelle*. In GRUR 1980, p. 541-550.
- LÜKE (Doris). *Urheberrechtsprobleme beim Kabelfernsehen*. In «Film und Recht» 1980, p. 240-241.
- MANSO (Eduardo J.V.). *«Merchandising» e Direito outoral*. In RIDI 1979, vol. 2, n° 1, p. 19-28 [avec un résumé anglais].
- MOVSESSIAN (Vera). *Leercassetten*. In GRUR 1980, p. 559-568.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 1980, p. 305.

- NICK (Wolfgang). *Die Verfolgung der Tonträgerpiraterie in den USA und in der Bundesrepublik*. In «Film und Recht» 1980, p. 377-390.
- NORDEMANN (Wilhelm). *A Right to Control or Merely to Payment? — Towards a Logical Copyright System*. In IIC 1980, vol. 11, n° 1, p. 49-54.
- PLATHO (Rolf). *Aktivitäten der Tonträgerindustrie gegen Piraterie und private Kassettenüberspielung*. In «Film und Recht» 1980, p. 394-396.
- REBELLO (Luiz Francisco). *Evolution du droit d'auteur au Portugal*. In RIDA 1980, n° 105, p. 131-155 [texte français avec traductions anglaise et espagnole en regard].
- REHBINDER (Manfred). *Aktuelle Probleme aus dem Recht der Massennedien*. In «Film und Recht» 1980, p. 113-121.
- RESCH (Ingo). *Kopierpraxis bei Fachzeitschriften: Lösungsvorschläge auf der Grundlage eines allgemeinen Kopierverbots für Grosskopierer*. In «Film und Recht» 1980, p. 91-97.
- RINGER (Barbara). *The Unfinished Business of Copyright Revision*. In «Intellectual Property Law Review» 1978, n° 10, p. 317-343.
- ROEBER (Georg). *Piraterie an geschützten Werken und Leistungen*. In «Film und Recht» 1980, p. 390-394.
- SALZMAN (Alan E.). *International Protection for Computer Software*. In «Law and Computer Technology» 1979, n° 1, p. 3-28.
- SCHULZE (Erich). *Zwei interessante Fragen des europäischen Gemeinschaftsrechts*. In «GEMA-Nachrichten» 1980, n° 113, p. 36-38.
- STEINMETZ (Helmut). *Vergütung für private Überspielungen*. In «Österreichische Autorenzeitung» 1980, n° 3, p. 7-9.
- STEWART (Stephen). *Home Taping — the Legal Basis for the Compensation of Copyright Owners*. In «European Intellectual Property Review» 1980 (July), p. 207-210.
- TIMBERG (Sigmund). *Urheberrecht und Kartellrecht*. In GRUR Int. 1980, n° 8-9, p. 463-471.
- ULMER (Eugen). *Die Übertragung von Rundfunksendungen durch Kabel und der deutsche Rechtsbegriff der Sendung*. In GRUR 1980, p. 582-587.

## Calendrier

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1981

- 9 an 13 février (Paris) — Groupe de travail sur les aspects propriété intellectuelle de la protection du folklore (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 23 an 25 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
- 23 au 27 mars (Genève) — Coopération pour le développement — Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement
- 25 an 27 mars (Genève) — Colloque mondial sur la piraterie des enregistrements sonores et audiovisuels
- 31 mars au 3 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets pour les pays en développement
- 6 au 10 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 15 an 26 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 22 an 26 juin (Genève) — Coopération pour le développement — Groupe de consultants sur la protection du consommateur et la marque au service du développement
- 22 au 26 juin (?) (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée (session extraordinaire)
- 10 an 18 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 24 et 25 septembre (Nairobi) — Traité concernant la protection du symbole olympique — Conférence diplomatique

- 28 septembre au 24 octobre (Nairobi) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique
- 9 au 13 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du PCT
- 11 au 13 novembre (Genève) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 16 au 24 novembre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI, Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 30 novembre au 7 décembre (New Delhi) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 7 au 11 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts

## Réunions de l'UPOV

### 1981

- 6 mai (Genève) — Comité consultatif
- 6 au 8 mai (Genève) — Comité administratif et juridique
- 2 au 4 juin (Wädenswil) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 23 au 25 juin (Edimbourg) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 22 au 25 septembre (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 6 au 8 octobre (Antibes) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales
- 13 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 14 au 16 octobre (Genève) — Conseil
- 9 au 11 novembre (Genève) — Comité technique
- 11 au 13 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

## Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

### Organisations non gouvernementales

#### 1981

- Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA)**  
Assemblée générale — 4 au 6 février (Tunis)
- Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA)**  
Deuxième Conférence continentale sur le droit d'auteur — 6 au 10 avril (Buenos Aires)
- Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)**  
Commission juridique et de législation — 27 au 30 avril (Sidney)
- Fédération internationale des traducteurs (FIT)**  
Congrès — 6 au 13 mai (Varsovie)
- Internationale Gesellschaft für Urheberrecht (INTERGU)**  
Congrès — 21 au 25 septembre (Toronto)